

Nº de résolution ou annotation

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 16 octobre 2023 à 16h45, au centre Gervais Desrochers, situé au 59, 16e Rue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers Pascale Dupaul Sylvie Frigon Claude Laporte

Sont absents : Étienne Dupuis Véronique Payette

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

## 2023-1610-326

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

### 2023-1610-327

# **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 16 octobre 2023.

#### **ADOPTÉ**

#### **2023-1610-328**

## <u>DÉFENSE À LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE –</u> 705-17-011034-236 – MANDAT À *DUNTON RAINVILLE SENCRL*

ATTENDU QUE le 10 octobre 2023, monsieur Pierre Rondeau et madame Barbara Fréchette, dans le cadre de leurs fonctions d'officiers municipaux, ont reçu signification d'une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure dans le dossier 705-17-011034-236;

**ATTENDU QUE** ces deux officiers municipaux sont désignés comme défendeurs à cette procédure judiciaire, avec le *MAPAQ* et ses agents, ainsi que *Inspecteur canin* et ses employés;

ATTENDU QUE les faits reprochés à ces deux officiers municipaux sont survenus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QU'il** y a donc lieu de mandater les procureurs de la municipalité afin d'assurer la défense de ces deux officiers municipaux dans le cadre de cette procédure judiciaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le cabinet d'avocats Dunton Rainville sencri soit mandaté afin de représenter et assurer la défense de monsieur Pierre Rondeau et de madame Barbara Fréchette devant la Cour supérieure dans le dossier 705- 17-011034-236.

#### **ADOPTÉ**



N° de résolution ou annotation

# PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite et personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période des demandes verbales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h51 .

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et

greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formulas d'Affaires CCI (418) 683-2175 / 1-800-483-4579